

# Communiqué de Presse

2 avril 2012

## KBC-Start2Rent, pour que les jeunes puissent quitter le cocon familial sans souci

Quitter le domicile parental implique de nombreuses démarches : chercher un appartement, acheter de nouveaux meubles, faire le changement d'adresse, régler la garantie locative, souscrire les assurances nécessaires, ... Désormais, KBC simplifie la vie de ceux et celles qui envisagent de louer un appartement. Grâce au produit KBC-Start2Rent, les locataires peuvent désormais souscrire en une fois, via le site Internet de KBC, un compte d'épargne de garantie locative, une police familiale et une police habitation.

- Lorsqu'un jeune passe ouvrir un compte d'épargne de garantie locative, l'on constate souvent que la nécessité de souscrire des assurances **n'a rien d'une évidence**.
- D'après une étude réalisée par KBC Assurances, **10% des jeunes** entre 25 et 34 ans reconnaissent **ne pas avoir d'assurances**.
- **Nombreux sont ceux à penser qu'un locataire n'a pas besoin de souscrire une police habitation. Cette assurance est importante**, même si le propriétaire a souscrit de son côté une assurance habitation pour le bâtiment. La responsabilité du locataire sera en effet engagée pour les dommages causés de son fait au bâtiment ou à des tiers : un incendie dû à l'explosion d'une télévision, au chauffage électrique défectueux, etc. Le montant des dommages sera récupéré auprès du locataire. Par ailleurs, la police habitation couvre également le mobilier (meubles, équipement ménager, etc.) du locataire.
- La nécessité d'une police familiale fait elle aussi l'objet de nombreuses méprises. **Les jeunes s'imaginent souvent qu'ils n'ont pas besoin de police familiale vu qu'ils n'ont pas encore de famille. Rien n'est moins vrai.** Les jeunes peuvent eux aussi causer des dommages matériels et/ou corporels à autrui et être tenus pour responsables.  
Quelques exemples :
  - \* En vacances, un jeune joue au frisbee sur la plage avec des amis. Il lance mal, et son frisbee vient cogner la tête d'un baigneur. Avec à la clé de nombreux examens médicaux et une commotion cérébrale...
  - \* Un locataire oublie dans le couloir commun de son appartement la serpillère qu'il vient d'utiliser pour laver le couloir. Un autre occupant du bâtiment glisse et se casse le bras. Le locataire est tenu responsable des dommages.

KBC entend simplifier la vie aux locataires d'appartements en leur proposant dès aujourd'hui, par le biais du site Internet KBC, un pack de trois produits nécessaires :

- le Compte d'épargne de garantie locative KBC
- la Police habitation KBC
- la Police familiale KBC.

KBC-Start2Rent répond parfaitement et de manière adéquate aux obligations légales et contractuelles du locataire. Avec KBC-Start2Rent, le locataire d'un appartement peut dormir sur ses deux oreilles :

- la garantie locative est en sûreté, sur un Compte d'épargne de garantie locative KBC;
- l'appartement et ses objets personnels sont couverts (incl. couverture contre le vol);
- sa responsabilité en tant que locataire et sa responsabilité envers les tiers sont couvertes ;
- en outre, avec KBC-Start2Rent, le locataire bénéficie d'une protection juridique étendue qui va bien plus loin que la PJ classique. KBC Assurances est la seule compagnie sur le marché à proposer une assurance protection juridique pour les litiges avec le bailleur.

KBC-Start2Rent sera disponible pour tous sur Internet ([www.kbc.be/start2rent](http://www.kbc.be/start2rent)) dès le 2 avril 2012.

**KBC Groupe SA**  
Av. Du Port 2 - 1080 Bruxelles

Service Presse  
Tél. 02 429 65 01  
Fax 02 429 81 60  
E-mail: [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

Les communiqués de presse KBC peuvent être consultés sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com) ou obtenus en envoyant un courriel à [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

Suivez nous   
[www.twitter.com/kbc\\_group](http://www.twitter.com/kbc_group)